PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, Mme DELSAUT, M. MAHIAS, M. DEBOIS, Mme LE RENARD, M. LE GAL, M. COUDÉ, M. LE RUYET, Mme IAFRATE, Mme BARATIN, M. LEVOYER, Mme LE RENARD, M. VEAUX, Mme POYAC-RICHARD, Mme LE RENARD, M LUCAS

ABSENTS ET EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. PERRICHOT ayant donné son pouvoir à Mme Karine LE RENARD
Mme BOUSSICAUD ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER
Mme FALINI ayant donné son pouvoir à Aude BARATIN

Secrétaire de séance : M Maxime LUCAS

- **Adoption du procès-verbal du 13 mars 2023**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité avec 19 voix pour.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Convention de mise à disposition du service DECLALOC
2- Vote des taux de la fiscalité locale en 2023
3- Adoption des comptes de gestion 2022 : budget principal, budget annexe du lotissement « La Lande du haut bois », budget annexe du lotissement des Charmilles »
4- Adoption des Comptes administratifs 2022 : budget principal, budget annexe « du lotissement La Lande du haut bois », budget annexe du lotissement des « Charmilles »
5- Affectation des résultats : budget principal, budget annexe du lotissement des » Charmilles »
6- Vote du Budget primitif 2023 du Budget principal
7- Vote du Budget primitif 2023 du lotissement des charmilles
8- Questions diverses

1- Convention de mise à disposition du service DECLALOC D 08-2023

Madame Annick DELSAUT, adjointe, explique les faits,

Ploërmel Communauté, à la suite de son programme de valorisation de la taxe de séjour, propose aux communes volontaires la mise à disposition gracieuse de l'outil DECLALOC'.

La location des meublés de tourisme à une clientèle de passage a connu un essor notable ces dernières années notamment avec le développement de la location entre particuliers au travers de plateformes numériques.

- ⇨ Un meublé de tourisme, classé ou non, doit être déclaré auprès du maire de la commune où est situé le meublé. (voir Art L.324-1-1 du code du tourisme) via le CERFA N° 14004*04
- ⇨ Une chambre d'hôtes doit être déclarée auprès du maire du lieu de l'habitation (voir Art L. 324-4 du code du tourisme) via le CERFA N° 13566*03

- ⇨ Deux textes récents régissent également la location des meublés de tourisme et l'activité des intermédiaires de ce type de service :
  - La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi ALUR (article 16)
  - La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, dite Loi Lemaire (article 51), complétée par son décret d'application n° 2017-678 du 28 avril 2017.

- ⇨ Deux dispositifs sont, sur ces bases législatives, à la disposition des communes afin de leur permettre de réguler le parc de logement sur leur territoire :

- La procédure de changement d'usage, inscrite dans le code de la construction et de l'habitation (CCH) ;

et

- La possibilité de mettre en place une procédure de déclaration des locations de meublés de tourisme par le biais d'un téléservice, solution opérationnelle d'identification des locations meublées de courtes durées qui se commercialisent sur les plateformes en ligne. Ce repérage a pour effet une plus grande équité entre les divers types d'hébergements et l'augmentation des recettes de la taxe de séjour (réel, forfait et additionnelle) et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), quand le propriétaire du bien y est soumis.

A la vue de ces divers éléments, et afin de faciliter la mise en œuvre des procédures permettant aux propriétaires des meublés de tourisme et/ou chambres d'hôtes ou hébergement chez l'habitant de respecter le cadre légal et réglementaire en vigueur, *Ploërmel Communauté* a adhéré au service DECLALOC.FR de la société Nouveaux Territoires.

- ⇨ Il permet aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes.

- ⇨ Il permet aux hébergeurs, collectivités et plateformes de location de bénéficier d'un téléservice d'enregistrement des locations de courte durée tel que prévue à l'article 51 de la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Par la présente convention, *Ploërmel Communauté* met gracieusement ce service à la disposition des collectivités du *territoire de Ploërmel Communauté*.

Article 1 : OBJET

Ploërmel Communauté met *gracieusement* à disposition de l'ensemble des collectivités volontaires du *territoire de la Ploërmel Communauté* un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée.

Ploërmel Communauté a sélectionné la société Nouveaux Territoires et sa solution DECLALOC' permettant d'obtenir en ligne :

- Le CERFA de déclaration des meublés de tourisme
- Le CERFA de déclaration des chambres d'hôtes

La présente convention a pour objet de définir les principes, outils de collaboration et moyens financiers entre les Parties dans le cadre de la mise à disposition de l'Outil DECLALOC'.

Article 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

2 -1 : *Ploërmel Communauté* s'engage à :

- Sensibiliser, informer et former les élus, cadres administratifs et agents techniques concernés de la Collectivité, sur les dispositions réglementaires concernant la location de courte durée.
- Fournir gratuitement, à sa demande, à la Collectivité un état détaillé du parc d'hébergement déclaré et renseigné dans la base de données d'informations touristiques.
- Mettre à disposition de la Collectivité, à titre gratuit, l'outil DECLALOC', permettant aux hébergeurs de remplir leurs obligations de déclaration au travers des CERFA de déclaration des meublés de tourisme et de chambre d'hôtes auprès de leur mairie. Charge à l'EPCI de déployer l'outil DECLALOC' auprès des communes de son périmètre qui ont dans leurs prérogatives les déclarations CERFA des hébergeurs de locations touristiques.
- N'utiliser les données transmises par les communes qu'à de fins statistiques ou de sensibilisation au classement.
- Donner accès automatiquement à l'ensemble des déclarations, CERFA et numéro d'enregistrement, au service taxe de séjour compétent sur le territoire de l'EPCI.
- A transmettre à la commune, en cas de cession de la convention avec Nouveaux Territoires pour l'utilisation du service DECLALOC' l'ensemble des données collectées sur son périmètre sous forme d'un fichier CSV ou équivalent.

2 – 2 : La Collectivité s'engage à :

- Transmettre à *Ploërmel Communauté* les documents relatifs à la taxe de séjour.
- Autoriser *Ploërmel Communauté* à l'accès aux informations collectées sur son périmètre au travers de l'outil DECLALOC' à des fins statistiques ou de sensibilisation au classement (ou toute action entrant dans le cadre de ses compétences).
- A participer aux réunions d'informations et/ ou formations mise en œuvre par *Ploërmel Communauté* pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur parc d'hébergement dans le respect de la législation et dans un objectif d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour.
- A communiquer sur l'ouverture du service DECLALOC' auprès des hébergeurs de périmètre par tous moyens lui semblant utiles. Elle informera *Ploërmel Communauté* de ses actions de sensibilisations et d'information des loueurs de son périmètre.

Article 3 : MODIFICATIONDES TERMES DE LA CONVENTION ET RESILIATION

3 – 1 : La présente convention pourra être modifiée à tout moment, à la demande de l'un des Parties. Toute modification de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux – ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

3-2 : La présente convention peut être résiliée par l'un ou l'autre des Parties par lettre recommandées avec accusé de réception adressée à l'autre partie/ cette résiliation prendra effet à réception de la lettre. Elle interviendra en particulier en cas de manquement des engagements précisés à l'article 2 de la présente convention.

La résiliation peut également intervenir de plein droit en cas de force majeure, de changement de circonstance ou de réglementation, à l'initiative d'une des Parties qui informera l'autre Partie de cette résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra effet à réception de la lettre.

Article 4. LITIGES

La présente convention est rédigée en langue française.
En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans les quinze (15) jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif compétent.

Article 5 : DUREE ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans, à compter de la date de sa signature par les Parties.
La présente convention sera renouvelée par tacite reconduction, sauf en cas de dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception parvenu à la partie concernée un mois minimum avant la date anniversaire de la

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE S'ENGAGER** dans la convention de mise à disposition de l'outil DECLALOC mise en place par Ploërmel Communauté pour une durée de 3 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention avec Ploërmel communauté et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de cette convention.

2- Fixation des taux pour la fiscalité locale D 09-2023

Monsieur Le Maire explique les faits,

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Variation Différenciée	Variation du produit fiscal par an
Taxe foncière sur les propriétés bâties	10 942.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1619.00 €
Taxe d'habitation	702.00 €
	13236.00 €

Impact sur différentes familles :

Famille A	Taxe Foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non bâti	Taxe d'Habitation	TOTAL

Cotisation actuelle (part communale)	224.42	287.14	564.48	1076.04 €
Taux communal	13.99	33.48	13.99	
Cotisation nouvelle	229	293	576	1098
Différence de cotisation				21.96
Famille B	Taxe Foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non bâti	Taxe d'Habitation	TOTAL
Cotisation actuelle (part communale)	168.07	215.60	423.36	807.03
Taux communal	13.99	33.48	13.99	
Cotisation nouvelle	171.5	220	432	823.5
Différence de cotisation				16.47
Famille C	Taxe Foncière sur le bâti	Taxe foncière sur le non bâti	Taxe d'Habitation	TOTAL
Cotisation actuelle (part communale)	168.07	215.60	423.36	645.61
Taux communal	13.99	33.48	13.99	
Cotisation nouvelle	171.5	220	432	658.20
Différence de cotisation				12.59

Suite à une analyse financière de la commune, effectuée par le trésor public ; cette dernière fait apparaître une fiscalité à hauteur de 352 € par habitant sur la commune contre 572 € par habitant au niveau départemental. Ainsi la commune de TAUPONT est bien en dessous de la moyenne départementale. D'autre part, l'inflation historique que nous connaissons a des répercussions sur les dépenses et notamment les charges générales qui sont obligatoires au bon fonctionnement des services. Et enfin, aujourd'hui la commune a encore la main sur ces taux, nous ne savons pas si demain ce sera le cas.

Ainsi la commission finances s'est réunie le 30 mars 2023 et propose d'augmenter les taux de 2 % fixant les taux comme suit :

TAXES MÉNAGES	2022 pour mémoire	2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,82 %	33.48 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	64,45 %	65.74 %
Taxe d'habitation	13.72 %	13.99 %

M le maire explique que pour une continuité des services sur la commune et envisager une tranquillité sur les années à venir, il est nécessaire d'envisager ces nouveaux taux. Ce vote des taux est le dernier levier que l'on ait, ainsi on ne pourra peut-être pas toujours avoir la main dessus.
M LE RUYET, fait remarquer que beaucoup de communes ont fait le choix de ne pas augmenter et le projet était aussi de ne pas augmenter.
M le Maire explique que l'inflation n'est pas du ressort des élus et que cela représente qu'une faible augmentation en ce qui concerne la commune. Cela représente environ 16 € par an pour une famille moyenne sur la commune.
Mme POYAC RICHARD, dit que les bases augmentent.

M le faire confirme et explique que l'analyse financière de la commune prouve bien que nous avons une marge importante par rapport a beaucoup de communes. Que nous nous devons de poursuivre le soutien financier auprès des associations de notre commune ainsi qu'entretenir des services de qualité.
M LE RUYET stipule qu'il y aura une augmentation à tous les niveaux sur la feuille d'imposition.
M le Maire rajoute que la commune a un écart important en termes de fiscalité par rapport à la moyenne départementales, régionale et nationale. Le but n'étant pas de combler mais de conserver notre attractivité fiscale.

Après en avoir délibéré avec 14 voix pour, 2 abstentions et 3 contre, le conseil municipal décide :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :
- taxe d'habitation : 13.99 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.48 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65.74 %

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

3 – Présentation et adoption des comptes de gestion 2022
D 10-2023 / D 11-2023 / D 12-2023

Monsieur Philippe MAHIAS explique que la présentation vaut pour les comptes de gestion validé par la trésorerie et les comptes administratifs, qui sont identiques. Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

1- Présentation des comptes de gestion 2022

LOTISSEMENT LA LANDE DU HAUT BOIS :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		23 688,47	23 688,47
Titres de recette émis (b)		0,07	0,07
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		0,07	0,07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		23 688,47	23 688,47
Mandats émis (f)		23 688,47	23 688,47
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		23 688,47	23 688,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		23 688,40	23 688,40

35005 - LOT LANDE DU HAUT BOIS TAUPONT — Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LANDE DU HAUT BOIS TAUPONT					
Investissement					
Fonctionnement	23 688,40		-23 688,40		
Sous-Total	23 688,40		-23 688,40		
TOTAL II	23 688,40		-23 688,40		
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	23 688,40		-23 688,40		

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion fait apparaitre un résultat déficitaire de 23 688.40 € pour l'exercice 2022.

Ce lotissement a été clôturé par délibération : la D26-2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-**DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe du lotissement du « Haut bois » dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier M JERRETIE, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LOTISSEMENT LES CHARMILLES :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 393,79	204 705,44	231 099,23
Titres de recette émis (b)	26 393,79	59 126,40	85 520,19
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	26 393,79	59 126,40	85 520,19
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 393,79	204 705,44	231 099,23
Mandats émis (f)		61 738,83	61 738,83
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		61 738,83	61 738,83
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	26 393,79		23 781,36
(h - d) Déficit		2 612,43	

35006 - LOT DES CHARMILLES TAUPONT — Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT DES CHARMILLES TAUPONT					
Investissement	-26 393,79		26 393,79		
Fonctionnement	145 574,44		-2 612,43		142 962,01
Sous-Total	119 180,65		23 781,36		142 962,01
TOTAL II	119 180,65		23 781,36		142 962,01
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	119 180,65		23 781,36		142 962,01

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le résultat de l'exercice 2022 est de 23 781.36 €.

Le compte de gestion fait apparaitre un résultat excédentaire total de 142 962.01 € qui sera a affecté au budget principal de la commune.

Ce lotissement sera soumis à être clôturé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-**DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe du lotissement « des charmilles » dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier M JERRETIE, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

BUDGET PRINCIPAL :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 407 594,68	2 013 736,23	3 421 330,9
Titres de recette émis (b)	873 535,74	1 762 762,52	2 636 298,2
Réductions de titres (c)		2 968,00	2 968,0
Recettes nettes (d = b - c)	873 535,74	1 759 794,52	2 633 330,2
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	917 154,00	1 539 060,20	2 456 214,2
Mandats émis (f)	763 294,83	1 319 835,53	2 083 130,3
Annulations de mandats (g)	473,07	6 423,01	6 896,0
Depenses nettes (h = f - g)	762 821,76	1 313 412,52	2 076 234,2
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	110 713,98	446 382,00	557 095,9
(h - d) Déficit			

35000 - TAUPONT — Exercice

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	631 615,41		110 713,98		742 329
Fonctionnement	289 601,23		446 382,00		735 983
TOTAL I	921 216,64		557 095,98		1 478 312

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion fait apparaitre un résultat excédentaire de 557 095.98 € pour l'année 2022. Avec pour la section de fonctionnement un excédent de 446 382.00 € et en investissement un excédent de 110 713.98 €.

M L RUYET fait remarquer que compte tenu des bons résultats, il n'était pas nécessaire d'augmenter les taux.

M Le Maire souligne le très bon travail de l'ensemble des services pour optimiser les pratiques et générer un excédent pour l'avenir de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-**DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le trésorier M JERRETIE, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4- Adoption des Comptes administratifs 2022 : budget principal, budget annexe « du lotissement La Lande du haut bois », budget annexe du lotissement des « Charmilles » D 13-2023 / D14-2023 / D15-2023

Une fois que les comptes du Trésorier ont été adoptés, M MAHIAS met au vote les comptes administratifs, qui sont en tout point identiques à ceux du Receveur.

M le Maire se retire à 19 h 36 pour délibérer.

Monsieur le Maire propose de désigner Philippe MAHIAS pour présider la séance en son absence.

Monsieur Philippe MAHIAS rappelle les grands chiffres des comptes administratifs 2021.

1- Présentation des comptes administratifs 2022

LOTISSEMENT LA LANDE DU HAUT BOIS :

Vue d'ensemble de l'exécution du budget annexe :

Le résultat cumulé fait apparaitre un résultat cumulé de 23 688.47 €.

Résultat affecté au budget principal

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	23 688,47	G	0,07
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	23 688,40 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	23 688,47	= G+H+I+J	23 688,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	23 688,47	= G+I+K	23 688,47
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	23 688,47	= G+H+I+J+K+L	23 688,47

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	23 688,47	23 688,47	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**23 688,47**	**23 688,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**23 688,47**	**23 688,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL	**23 688,47**	**23 688,47**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) **0,00**				

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
3351	*Terrains*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
3354	*Études et prestations de services*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
3355	*Travaux*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2021	26 393,79			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,07	0,07	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**0,07**	**0,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**0,07**	**0,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**0,07**	**0,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **23 688,40**				

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

E14F

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*26 393,79*	*26 393,79*		*0,00*
3351	*Terrains*	*4 352,60*	*4 352,60*		*0,00*
3354	*Études et prestations de services*	*3 323,03*	*3 323,03*		*0,00*
3355	*Travaux*	*18 718,16*	*18 718,16*		*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		*26 393,79*	*26 393,79*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*26 393,79*	*26 393,79*		*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		26 393,79	26 393,79	0,00	0,00
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2021		0,00			

LOTISSEMENT DES CHARMILLES :

Vue d'ensemble de l'exécution du budget annexe :

Le résultat cumulé fait apparaitre un résultat total des dépenses à hauteur de 88 132.62 € et des recettes à hauteur de 231 094.63 €. Soit un résultat excédentaire de 142 962.01 €.

Ce résultat sera a affecté au budget principal après la clôture de ce dernier.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	61 738,83	G	59 126,40
	Section d'investissement	B	0,00	H	26 393,79
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	145 574,44 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	26 393,79 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	88 132,62	= G+H+I+J	231 094,63
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	61 738,83	= G+I+K	204 700,84
	Section d'investissement	= B+D+F	26 393,79	= H+J+L	26 393,79
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	88 132,62	= G+H+I+J+K+L	231 094,63

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	68 534,63	35 344,73	0,00	0,00	33 189,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	109 777,02	0,31	0,00	0,00	109 776,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**178 311,65**	**35 345,04**	**0,00**	**0,00**	**142 966,61**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**178 311,65**	**35 345,04**	**0,00**	**0,00**	**142 966,61**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*26 393,79*	*26 393,79*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***26 393,79***	***26 393,79***			***0,00***
	TOTAL	**204 705,44**	**61 738.83**	**0,00**	**0,00**	**142 966,61**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	59 126,00	59 126,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00	0,40	0,00	0,00	4,60
	Total des recettes de gestion courante	**59 131,00**	**59 126,40**	**0,00**	**0,00**	**4,60**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**59 131,00**	**59 126,40**	**0,00**	**0,00**	**4,60**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL	**59 131,00**	**59 126,40**	**0,00**	**0,00**	**4,60**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) **145 574,44**				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Pour information **D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**	(2) **26 393,79**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*26 393,79*	*26 393,79*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***26 393,79***	***26 393,79***		***0,00***
	TOTAL	**26 393,79**	**26 393,79**	**0,00**	**0,00**

BUDGET PRINCIPAL :

Vue d'ensemble de l'exécution du budget principal :

Le résultat d'exécution fait apparaitre un résultat total des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 313 412.52 et des recettes pour un montant de 1 759 794.52, ce qui nous donne un excédent de fonctionnement pour 2022 de 446 382.00 €.

Pour la section d'investissement, les dépenses s'élèves à 762 821.76 € et les recettes de 873 535.75 €, ce qui totalise sur la section un excédent de 110 713.98 €.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 313 412,52	G	1 759 794,52
	Section d'investissement	B	762 821,76	H	873 535,74
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	289 601,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	631 615,41 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 076 234,28	= G+H+I+J	3 554 546,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	45 848,00	L	510 370,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	45 848,00	= K+L	510 370,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 313 412,52	= G+I+K	2 049 395,75
	Section d'investissement	= B+D+F	808 669,76	= H+J+L	2 015 521,15
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 122 082,28	= G+H+I+J+K+L	4 064 916,90

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	610 850,00	446 812,47	0,00	0,00	164 037,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	641 000,00	593 587,50	0,00	0,00	47 412,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	218 034,08	205 638,68	0,00	0,00	12 395,40
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	**1 469 884,08**	**1 246 038,65**	**0,00**	**0,00**	**223 845,43**
66	Charges financières	15 155,56	14 405,56	0,00	0,00	750,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	4 123,29	3 071,04			1 052,25
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 489 162,93**	**1 263 515,25**	**0,00**	**0,00**	**225 647,68**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*49 897,27*	*49 897,27*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***49 897,27***	***49 897,27***			***0,00***
	TOTAL	**1 539 060,20**	**1 313 412,52**	**0,00**	**0,00**	**225 647,68**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	10 000,00	30 817,91	0,00	0,00	-20 817,91
70	Produits services, domaine et ventes div	94 478,00	111 085,91	0,00	0,00	-16 607,91
73	Impôts et taxes	835 557,00	934 335,96	0,00	0,00	-98 778,96
74	Dotations et participations	626 640,00	631 512,57	0,00	0,00	-4 872,57
75	Autres produits de gestion courante	157 460,00	46 151,50	0,00	0,00	111 308,50
	Total des recettes de gestion courante	**1 724 135,00**	**1 753 903,85**	**0,00**	**0,00**	**-29 768,85**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 890,67	0,00	0,00	-5 890,67
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 724 135,00**	**1 759 794,52**	**0,00**	**0,00**	**-35 659,52**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	***0,00***	***0,00***			***0,00***
	TOTAL	**1 724 135,00**	**1 759 794,52**	**0,00**	**0,00**	**-35 659,52**
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) **289 601,23**				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	293 092,00	220 008,00	26 288,00	46 796,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	231 072,00	160 477,36	18 500,00	52 094,64
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	3 000,00	2 608,97	0,00	391,03
23	Immobilisations en cours	229 042,00	219 041,14	800,00	9 200,86
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**756 206,00**	**602 135,47**	**45 588,00**	**108 482,53**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	160 948,00	160 686,29	260,00	1,71
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	**160 948,00**	**160 686,29**	**260,00**	**1,71**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**917 154,00**	**762 821,76**	**45 848,00**	**108 484,24**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**917 154,00**	**762 821,76**	**45 848,00**	**108 484,24**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	707 082,00	206 060,35	510 370,00	-9 348,35
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	600 000,00	0,00	-600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**707 082,00**	**806 060,35**	**510 370,00**	**-609 348,35**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	19 000,00	13 101,94	0,00	5 898,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	4 476,18	0,00	-4 476,18
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	**19 000,00**	**17 578,12**	**0,00**	**1 421,88**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**726 082,00**	**823 638,47**	**510 370,00**	**-607 926,47**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*49 897,27*	*49 897,27*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***49 897,27***	***49 897,27***		***0,00***
TOTAL		**775 979,27**	**873 535,74**	**510 370,00**	**-607 926,47**

La présentation n'appelant pas de remarques particulières, les comptes administratifs sont mis au vote :

Budget annexe lotissement Lande du Haut Bois :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le budget a été voté avec 16 voix pour.

Budget annexe lotissement Les Charmilles :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le budget a été voté avec 16 voix pour.

Budget principal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le budget a été voté avec 16 voix pour.

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil à 19 h 43.

Mme IAFRATE félicite le travail accompli et cela reste un gage de sécurité pour aujourd'hui car la situation ne sera pas la même dans quelques années.

5- Affectation des résultats : budget principal, budget annexe du lotissement des » Charmilles » D 16-2023 / D 17-2023

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint explique :

La commission pour les finances s'est réunie le 30 mars 2023 et propose :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

CONSTATANT les résultats de clôture de l'exercice N-1 ***POUR MÉMOIRE :***

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : …… 289 601.23 €

Résultat d'investissement antérieur reporté : …… 631 615.41 €

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2022 :

Résultat de fonctionnement :…… 446 382.00 €
Résultat d'investissement :…… 110 713.98 €

CONSTATANT les restes à réaliser au suivants :

-Dépenses d'investissement :……45 848.00 €

-Recettes d'investissement : …….. 510 370.00€

SOLDE…… 464 522.00 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice……..446 382.00 €

Résultat antérieur…… 289 601.23€

TOTAL À AFFECTER…… 735 983.23 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice…….. 110 713.98 €

Résultat antérieur…… 631 615.41 €

TOTAL À AFFECTER…… 742 329.39 €

ENTENDU la proposition de Monsieur Philippe MAHIAS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-DE DÉCIDER d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Report au 002 pour le fonctionnement pour un montant de 285 983.23 €
- Report au 001 pour l'investissement pour un montant de 742 329.39
- Et en investissement au compte 1068 un montant de 450 000.00 €

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES CHARMILLES :

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2022 :

Résultat de fonctionnement :…… - 2612€
Avec 61 738.83 en dépenses et 59126.40 en recettes
Résultat d'investissement :……. 0 €
CONSTATANT l'absence de restes à réaliser 2022,

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice……..- 2612.43 €

Résultat antérieur…… 145 574.44€

TOTAL À AFFECTER…… 142 962.01 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice…….. 0 €

Résultat antérieur…… 0 €

TOTAL À AFFECTER…… 0 €

ENTENDU la proposition de Monsieur Philippe MAHIAS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-**DE DÉCIDER** d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- R002 : 142 962.01 pour le fonctionnement (crédit au compte 002 sur BP 2023)

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6- Vote du Budget primitif 2023 du Budget principal D 18-2023

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint présente la proposition du budget primitif 2023 en ce qui concerne le budget principal,

La commission des finances qui a eu lieu le jeudi 30 mars 2023, a travaillé sur la situation budgétaire de la commune et sur les projets d'investissements à venir.

Elle propose au conseil municipal, d'approuver le budget primitif communal par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement qui se présente comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 733 847.70€	2 853 871.66 €
Recettes	2 138492.01 €	2 853 871.66 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-D'APPROUVER le budget primitif 2023 pour le budget principal tel que présenté en Sur-équilibre.

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

7- Vote du Budget primitif 2023 du lotissement des charmilles et clôture D 19-2023

Monsieur Philippe MAHIAS, adjoint présente la proposition du budget primitif 2023 en ce qui concerne le « Lotissement des Charmilles »,

La commission des finances qui a eu lieu le jeudi 30 mars 2023, a travaillé sur la situation budgétaire de la commune et sur les projets d'investissements à venir.

Elle propose au conseil municipal, d'approuver le budget primitif communal par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement qui se présente comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	142 962.01 €	0 €
Recettes	142 962.01 €	0 €

Elle précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APROUVER** le budget primitif 2023 pour le budget principal tel que présenté avec un crédit de fonctionnement de 142 962.01 € et une dépenses de fonctionnement vers un transfert au budget principal.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

- **D'EFFECTUER** le reversement du solde du budget annexe "Lotissement des Charmilles" soit 142 962.01 € au budget principal de la commune en 2023.
- **DE CLOTURER** le Budget Annexe "Lotissement des charmilles" au 31 mai 2023 et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

10- QUESTIONS DIVERSES

- **ARGENT DE POCHE : tableau d'encadrement à remplir**
- **MÉDECIN : bail signé**
- **RUE DU MIDI : une étude a été effectuée et les travaux de réseaux démarrent avant l'été avec la société SATEC**
- **POINT SUR LA SALLE**

Clôture du conseil à 20 h 12.